

## COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2025

Date de la séance : 12 mai 2025

Date d'affichage : 13 mai 2025

Membres en exercice : 15

Membres présents : 9

Votants : 9

L'an deux mille vingt-cinq, le douze mai à vingt heures quinze, le Conseil municipal de la commune des Fontenelles, légalement convoqué le vingt-neuf avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la présidence de M. Eric CLEMENCE, Maire.

Etaient présents : Mr Eric CLEMENCE, Mme Malika HAKKAR BOUKARINE, Mr Michael HOUSER, Mr Thierry MAMET, Mme Sylvie PAGNOT, Mme Marie-Pierre PARRENIN, Mme Marie-Noëlle PERROT, Mr Raphaël RELANGE, Mr Jérôme RONDOT

Absents excusés : Mr Roland GAUME, Mr Nicolas GIRARDOT, Mr Thierry HOUSER, Mme Marion JANIN-MANIFICAT, Mme Béatrice PRETRE, Mme Rachel RELANGE

Absents non excusés : Néant

Secrétaire de la séance : Mme Marie-Noëlle PERROT

### **Approbation du compte-rendu de la séance du 7 avril 2025**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal du conseil municipal en date du 7 avril 2025.

### **1° EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE LA STATION D'EPURATION**

Après l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la mise en place d'un prêt pour la somme de 800 000 € auprès du Crédit Agricole de Franche-Comté pour le financement des travaux de mise en conformité de la station d'épuration aux conditions suivantes :

Montant du prêt :	800 000 €
Durée :	300 mois
Remboursement :	Trimestriel
Frais de dossier :	800 €
Taux d'intérêt fixe :	3.73%

Et autorise M. le Maire à signer tous les documents et prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de cette délibération.

La commune des Fontenelles se porte emprunteur car elle est maître d'ouvrage jusqu'au 31 décembre 2025. Cette somme de 800 000€ est un acompte pour couvrir 50% des factures totales payables en 2025. Le reste sera à la charge de la Communauté de Communes du Russey à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, car les compétences eau/assainissement lui seront transférées à cette date.

Pour rappel, le financement de l'opération sera établi à hauteur de 40% pour la CCPM, 30% pour la SCAF miroir du Comté et 30% pour la commune des Fontenelles.

### **2° VENTE DE TERRAIN COMMUNAL**

Suite à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, du terrain urbanisable est à vendre au « grand clos » section cadastral AE94 pour une superficie de 1.1ha

Monsieur le Maire a reçu 2 propositions d'achat

- Une proposition de Néolia pour 270 000€ HT

- Une proposition de Pro-Immo25 pour 440 000€ HT  
Aucune décision n'a été prise, car le Conseil Municipal souhaite que Monsieur le Maire demande d'autres propositions.

### 3° DIVERS

#### Balayage

Le balayage du village sera effectué par l'entreprise FC Balayage

#### Visite scierie

Mr Fuster, garde ONF, propose une visite de la scierie Brossard aux élus le 6 juin. Les membres de la commission forêt s'y rendront

#### Visite de la station

Une visite de la station sera programmée pour les conseillers municipaux, afin de se rendre compte de la modification qui va être apportée avec les travaux de mise en conformité.

#### Adhésion au SIEHPR

La commune de Noël-Cerneux souhaite adhérer au Syndicat Intercommunal mixte des Eaux du Haut Plateau du Russey. Pour que l'adhésion soit valide, chaque commune adhérente doit donner son accord.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote favorablement pour l'adhésion de la commune de Noël-Cerneux.

#### Jury d'Assises

Le tirage au sort des jurés d'assises pour la session 2026 aura lieu mardi 13 mai à 18h00 à la mairie de Morteau.

#### Fête des mères 2025

Le traditionnel repas aura lieu le vendredi 23 mai à 20h à la salle La Campagne

#### Tour de table

- Un regard est défectueux sur le trottoir à proximité du PNR
- Le marché nocturne du 28 juin s'organise
- Installation d'un cirque familial mercredi 25 juin à 19h dans la cour du couvent

#### RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES

1. Emprunt pour les travaux de la station d'épuration
2. Adhésion au SIEHPR

La séance est levée à 22h10

Fait en séance les jours, mois et an susdits